

RÈGLEMENTS

Compétitions individuelles



Lutte Olympique

Lutte Jeunes

SAISON

2016 - 2017

SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse et licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'AGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	10
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les seniors	
5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VÉTÉRANS	11
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT OPEN DE FRANCE	12
6.1 Participation	
ANNEXES	13
Exemple de tableaux d'appariement	
Formulaire de demande de surclassement	
Certificat médical pour les lutteurs de plus de 45 ans	
Formulaire de demande de hors quota	
Attestation sur l'honneur	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'AGE ET DE POIDS

	Année de Naissance	Catégorie de poids*	Appariement	Règlement Style	Temps combat
POUSSIN	A : + 3 ans		Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)		
	B : 2008/09	Fém. Masc.	Pas de catégorie Pas de compétition	Tournoi nordique dans la poule	2 mn sans arrêt du chrono
	C : 2006/07				
BENJAMIN	2004 2005		24 (+21) - 27 - 30 - 33 36 - 40 - 44 - 49 - 54 60 - 66 - 73 - 81 kg non mixte	Lutte Jeunes	3 mn sans arrêt du chrono
MINIME	2002 2003	Fém.	37 (+34) - 40 - 43 46 - 50 - 54 - 58 63 - 69 kg		
		Masc.	35 (+30) - 38 - 42 46 - 50 - 55 - 60 66 - 72 - 85 kg		
CADET	2000 2001	Fém.	38 (+36) - 40 - 43 46 - 49 - 52 - 56 60 - 65 - 70 kg	Tableau FFL à double élimination	Lutte Féminine
		Masc.	42 (+39) - 46 - 50 54 - 58 - 63 - 69 76 - 85 - 100 kg		
JUNIOR*	1997 1998 1999	Fém.	44 (+40) - 48 - 51 - 55 59 - 63 - 67 - 72 kg	ou tournoi nordique (- de 6 lutteurs)	Lutte Libre
		Masc.	50 (+46) - 55 - 60 - 66 74 - 84 - 96 - 120 kg		
SENIOR	1981 à 1996	Fém.	48 - 53 - 55* - 58 60* - 63 - 69 - 75 kg <i>*Non olympique</i>	Lutte Gréco (adaptation FFL en minime cadet gréco)	2 x 3 mn 30 " pause
		Libre	57 - 61* - 65 - 70* 74 - 86 - 97 - 125 kg <i>* Non olympique</i>		
		Gréco	59 - 66 - 71* - 75 80* - 85 - 98 - 130 kg <i>*Non olympique</i>		
VETERAN**	A : 1976 à 80 B : 1971 à 75 C : 1961 à 70 D : 1951 à 60	Fém.	55 - 63 - 72 kg		
		Masc.	63 - 69 - 76 85 - 97 - 130 kg		

** Les juniors peuvent lutter en seniors sans condition de surclassement.

** Les vétérans B, C, D ne peuvent pas lutter en seniors (vétérans A autorisés).

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Pas de compétition pour les poussins A mais uniquement des « *Jeux de lutte* »

1.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 Licence

La licence « Praticant » FFL est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFL.

2.1.2 Maîtrises

L'inscription des lutteurs aux championnats régionaux, championnats de France et rencontres nationales vétérans, n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur intranet.

1.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 Pesée

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent

Chaque lutteur devra présenter sa licence (format papier ou numérique) avec sa photo juste avant de se peser. En cas de non présentation ou l'absence de photo, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) et une vérification sur la base de données intranet FFL pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

Chaque lutteur doit se peser en tenue de lutte officielle sans chaussure avec les ongles coupés.

2.2.2 Règles d'arbitrage

- **Poussin A** : pas de compétition
- **Poussin B, C et benjamin** : règlement lutte Jeunes
- **Minime – Cadet – Junior – Senior – Vétéran** : règlement UWW

2.2.3 Numéro de tirage au sort et numéro d'appariement (sauf en poussin)

Le numéro de tirage au sort est celui tiré au sort lors de la pesée par le lutteur. A la fin de la pesée, les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit numéro tiré au sort est attribué le numéro d'appariement N°1, puis le numéro d'appariement N°2 etc.

2.2.4 Formules d'appariement poussin B, C (mixte garçon et fille)

Poule de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- Le plus grand nombre de victoires.
- En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct déterminera le lutteur classé avant l'autre.
- En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, il faut d'abord classer le dernier du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de points de classement,
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition,

lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs, sera classé 1er celui qui aura gagné le combat entre eux. Si l'égalité subsiste entre plus de 2 lutteurs, les lutteurs seront classés du plus léger au plus lourd.

2.2.5 Formules d'appariement benjamin, minime, cadet, junior, senior, vétérans

2.2.5.1 Tournoi nordique (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 6 participants, il faut utiliser le tournoi nordique dans lequel tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
- **En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs**, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.
- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, il faut d'abord classer le(s) dernier(s) du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de points de classement. Si l'égalité persiste :
 - le moins de victoires par tombé. Si l'égalité persiste :
 - le moins de victoires par supériorité. Si l'égalité persiste :
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition. Si l'égalité persiste les lutteurs les mieux classés seront les lutteurs les plus légers.

Quand il reste 2 lutteurs, le mieux classé celui qui aura battu l'autre.

2.2.5.2 Tableau d'appariement à double élimination (annexe 1)

Dans une catégorie de poids avec plus de 5 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

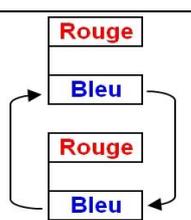
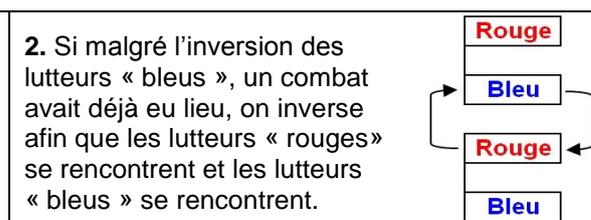
Tour de qualification : le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants : chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnants* ».

Tableau des repêchages :

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.). Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.

✓ Cas particuliers

<p>1. Afin d'éviter que 2 lutteurs ne se rencontrent à nouveau lors des derniers tours de repêchages (places 3^e-5^e comprises) il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique, les lutteurs « bleus ».</p>		<p>2. Si malgré l'inversion des lutteurs « bleus », un combat avait déjà eu lieu, on inverse afin que les lutteurs « rouges » se rencontrent et les lutteurs « bleus » se rencontrent.</p>	
--	--	--	---

Si malgré les 2 inversions un combat a déjà eu lieu, le combat devra se réaliser à nouveau

2.2.6 Classements par équipes à l'issue des compétitions individuelles

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

1^{er} : 8 points - 2^{ème} : 7 points - 3^{ème} : 6 points - 4^{ème} : 5 points

5^{ème} : 4 points - 7^{ème} : 2 points - Au-delà du 7^{ème} : 1 point

En cas de disqualification, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 Statut du lutteur

• Tenue

- Sur le tapis : tenue règlementaire au regard du règlement UWW et au regard du règlement lutte Jeunes pour les poussins B, C et benjamins.
Tout lutteur avec un appareil dentaire doit se présenter avec un protège-dents.
- Sur le podium : en maillot de lutte rouge sans aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 Statut de l'entraîneur

En lutte Jeunes l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

En lutte olympique 1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition. Il doit être en possession d'une serviette permettant d'essuyer le lutteur à la fin de chaque période.

- **Licence - Diplôme**

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFL et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé sur l'intranet fédéral.

Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence mentionnant son statut d'entraîneur FFL.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

2.2.9 Commission de discipline d'urgence (CDU)

Une commission de discipline d'urgence FFL peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit lors de la compétition. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).

2.3 PARTICIPATION

A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux et aux championnats de France à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.

2.3.1 Nombre de participations

Un lutteur ne peut pas participer à 2 championnats de France lors d'un même week-end.

2.3.2 Surclassement de catégorie d'âge

- **Junior**

Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.

- **Benjamin - Minime - Cadet**

Le surclassement est réservé aux 2^e année benjamins, 2^e année minimes et 2^e année cadets ayant des aptitudes avérées par un cadre technique FFL chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le formulaire en annexe 3 qui précise que :

- le surclassement des benjamins n'est pas autorisé en lutte gréco-romaine,
- le surclassement n'est autorisé qu'après accord du DTN (*cf. annexe*),
- le surclassement est valable pour la saison en cours,
- le certificat médical de surclassement doit être réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport.
- une autorisation parentale est nécessaire.

2.3.5 Les lutteurs qualifiés hors quotas

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

- **Sélectionnés en équipe de France**

Les lutteurs sélectionnés en équipe de France au moment d'une phase qualificative au championnat de France sont qualifiés hors quota pour le niveau supérieur (*cf. annexe à transmettre à la FFL*).

- **Inscrits « Elite » sur les listes Ministérielles**

Les lutteurs inscrits sur les listes ministérielles « *Haut niveau* » catégorie « *Elite* », sont directement qualifiés aux championnats de France seniors.

- **Les lutteurs classés dans les 2 premiers du championnat de France senior de la saison précédente** sont qualifiés hors quotas aux championnats de France seniors, exclusivement dans le style et la catégorie de poids dans lesquels ils se sont qualifiés.

- **DTN**

A titre exceptionnel et sur demande argumentée du cadre technique régional ou national adressée par courriel à la FFL (*cf. annexe*), le Directeur Technique National se réserve le droit de qualifier hors quotas certains sportifs.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Pour les mêmes catégories d'âge concernées, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'un championnat de France par équipes ou tournoi labellisé. **Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom et classement de tous les lutteurs participants**, doivent obligatoirement être mis en ligne sur intranet par le comité régional.

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement** : les clubs du comité régional inscrivent obligatoirement les lutteurs par intranet FFL dans les délais fixés par le comité régional.
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Catégories d'âge** : poussins B et C, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors.
- **Catégories de poids** : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.
- A partir de cadet, une pièce d'identité (ou une copie) devra obligatoirement être présentée en même temps que la licence à la pesée.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFL à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.

Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFL.

Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégorie de poids définie dans les tableaux ci-dessous :

LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE (minime cadet junior senior)

Nombre lutteurs par cat. de poids	1 à 3	4 à 6	7 à 9	Plus de 9
Quotas	1	2	3	4

LUTTE FÉMININE (minime cadette junior senior)

Nombre lutteuses par cat. de poids	1 à 2	3 à 4	5 à 6	Plus de 6
Quotas	1	2	3	4

Les qualifiés hors quota (cf. article 2.3.5) s'ajoutent à la sélection régionale.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres (*cf. quota dans la circulaire CNA*) par intranet dans les délais fixés par la FFL. Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux.
- **Catégories d'âge** : minime, cadet, junior, senior.
- **Catégories de poids** : fédérales (*cf. page 3*) sans tolérance.
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats de France à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.
- Une pièce d'identité (ou une copie) est demandée en même temps que la licence à la pesée. A défaut de licence ou de photo sur la licence et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

4.2 TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

Le nombre de têtes de séries par catégories de poids permettent d'attribuer aux têtes de série des numéros d'appariement dans le tableau d'appariement de la manière suivante :

	Tête série N°1	Tête série N°2	Tête série N°3	Tête série N°4
Tableau 64	N° appar. 32	N° appar. 31	N° appar. 29	N° appar. 30
Tableau 32	N° appar. 16	N° appar. 15	N° appar. 13	N° appar. 14
Tableau 16	N° appar. 08	N° appar. 07	N° appar. 05	N° appar. 06
Tableau 8	N° appar. 04	N° appar. 03	N° appar. 01	N° appar. 02
Nordique	N° attribués afin que les têtes de série se rencontrent lors du dernier tour			

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VETERANS

5.1 PARTICIPATION

Les rencontres nationales vétérans sont ouvertes à tous les licenciés FFL vétérans sans conditions de qualification.

- **Style**
Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.
- **Engagement**
Les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles par intranet dans les délais fixés par la FFL.
Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux. .
- **Niveau de maîtrise**
Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Divisions d'âge – Dates de naissance**
 - Division A : 1976 à 1980
 - Division B : 1971 à 1975
 - Division C : 1961 à 1970
 - Division D : 1951 à 1960
- **Conditions médicales**
Les vétérans D et C doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (cf. annexe).
- **Licence**
La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).
En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie).
A défaut de licence ou de photo sur la licence et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).
- **Catégories de poids**
 - Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg – 69 kg – 76 kg – 85 kg – 97 kg – 130 kg
 - Lutte féminine : 55 kg - 63 kg - 72 kg
- **Nationalité**
Les licenciés FFL de nationalité étrangère peuvent participer.

5.2 ARBITRAGE

Les combats se déroulent avec un corps d'arbitrage complet.

6. RÈGLEMENT DE L'OPEN DE FRANCE

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs (hors quotas, remplaçants compris) et les arbitres (*cf. quota dans la circulaire CNA*) par intranet dans les délais fixés par la FFL. Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux.

Les éventuelles inscriptions sur place sont à payer au délégué fédéral

- **Nationalité**

Les licenciés FFL de nationalité étrangère peuvent participer ainsi que les licenciés de clubs étrangers (inscription par mail et frais d'inscription payés sur place au délégué fédéral).

- **Catégories d'âge**

Cadet, junior.

- **Style**

Lutte libre et lutte gréco-romaine.

- **Catégories de poids**

Fédérales cadets juniors (*cf. page 3*)

Pas de tolérance de poids en cadet et 2 kg de tolérance en junior.

- **Niveau de maîtrise**

Niveau minimum « *Orange* » pour les licenciés FFL.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

Modèles d'appariement FFL (benjamins à seniors)

48 kg

Junior Féminine



TOURNOI NORDIQUE 2 à 5 lutteurs



N°	NOM Prénom	Club	Comité
1			
2			
3			
4			
5			

Pt Clt = Point de classement - Pt T. = Point technique

Tour 1	Pt Clt	Pt T.
1		
2		

Tour 2	Pt Clt	Pt T.

Tour 3	Pt Clt	Pt T.

Tour 4	Pt Clt	Pt T.

Tour 5	Pt Clt	Pt T.

Tour 1	Pt Clt	Pt T.

Tour 2	Pt Clt	Pt T.

Tour 3	Pt Clt	Pt T.

Tour 4	Pt Clt	Pt T.

Tour 5	Pt Clt	Pt T.

Classement	Club	Comité	Pt Clt
1e			
2e			
3e			
4e			
5e			

APPARIEMENT

2 lutteurs
Tour 1 : 1-2

3 lutteurs
Tour 1 : 1-2
Tour 2 : 3-1
Tour 3 : 2-3

4 lutteurs
Tour 1 : 1-2, 3-4
Tour 2 : 1-3, 2-4
Tour 3 : 1-4, 2-3

5 lutteurs
Tour 1 : 1-2, 3-4
Tour 2 : 5-1, 2-3
Tour 3 : 4-1, 5-2
Tour 4 : 3-1, 4-5
Tour 5 : 2-4, 3-5

CRITERES DE CLASSEMENT

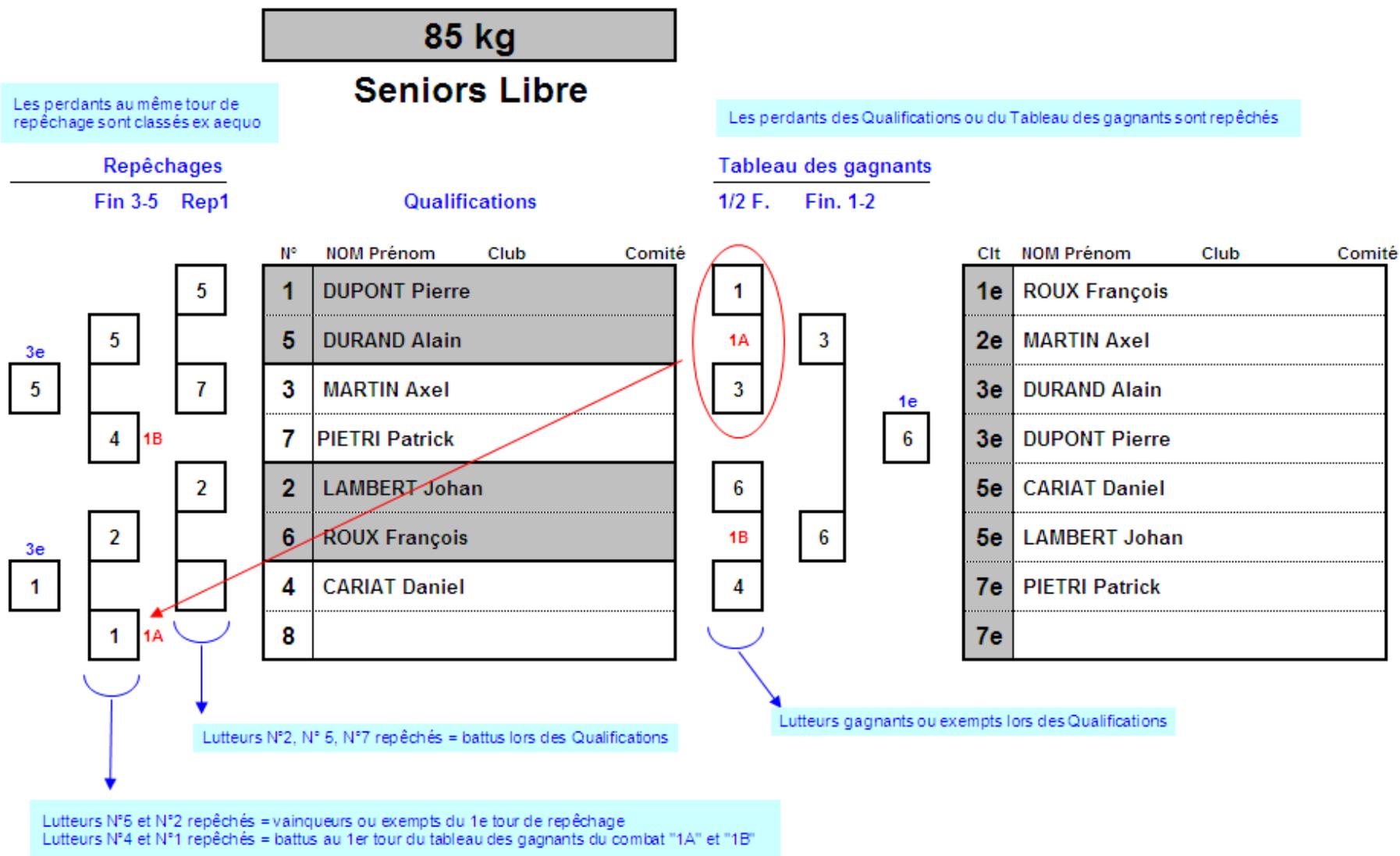
Celui qui a le plus de victoires est classé premier.
En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct détermine le lutteur classé avant l'autre.
En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, on commence par classer le dernier du groupe des exaequo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :

- le moins de points de classement,
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de pts techniques marqués dans toute la compétition.
- Lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs à égalité, est classé 1er celui qui a gagné le combat entre eux.

Tableau explicatif avec l'exemple de 7 participants

Les règles expliquées ci-dessous valables aussi pour les tableaux de 16, 32 etc

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION 6 à 8 lutteurs



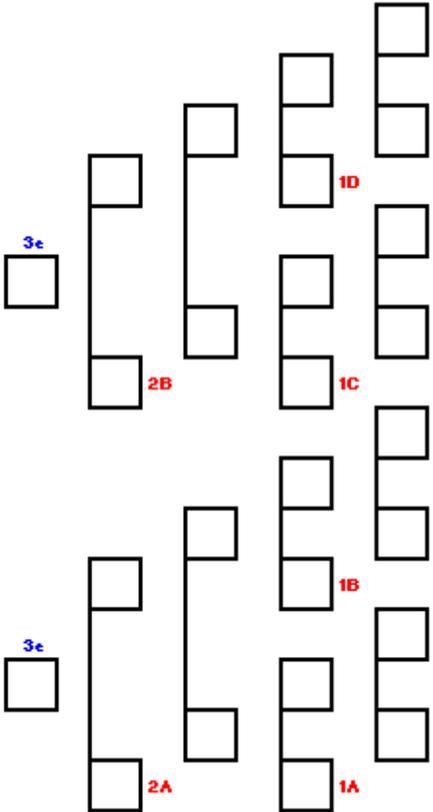
35 kg

Minime Libre

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION
9 à 16 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep3 Rep2 Rep1

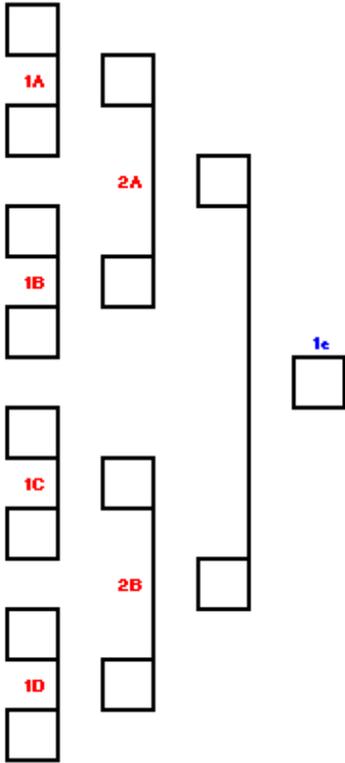


Qualifications

N°	NOM	Prénom	Club	Comité
1				
9				
5				
13				
3				
11				
7				
15				
2				
10				
6				
14				
4				
12				
8				
16				

Tableau des gagnants

1/4 F 1/2 F Fin1-2



Clt	NOM	Prénom	Club	Comité
1e				
2e				
3e				
3e				
5e				
5e				
7e				
7e				
9e				
13e				

52 kg

Cadet Gréco

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION

17 à 32 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep5 Rep4 Rep3 Rep2 Rep1

Qualifications

Tableau des gagnants

1/8 F 1/4 F 1/2 F Fin1-2

Repêchages		Qualifications		Tableau des gagnants													
Fin 3-5	Rep5	Rep4	Rep3	Rep2	Rep1	N°	NOM Prénom	Club	Comité	1/8 F	1/4 F	1/2 F	Fin1-2	Clt	NOM Prénom	Club	Comité
						1								1e			
						17								2e			
						9								3e			
						25								3e			
						5								5e			
						21								5e			
						13								7e			
						29								7e			
						3								9e			
						19								9e			
						11								9e			
						27								9e			
						7								13e			
						23								13e			
						15								13e			
						31								13e			
						2								17e			
						18								17e			
						10								17e			
						26								17e			
						6								17e			
						22								17e			
						14								17e			
						30								17e			
						4								17e			
						20								25e			
						12								25e			
						28								25e			
						8								25e			
						24								25e			
						16								25e			
						32								25e			

Tournoi nordique - Feuille de pointage Poussin B et C

POUSSINS **B**POULE **A**

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
1e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
2e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
3e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		Total			
NOM Prénom - Club		Vict.	Pts clt	Pts tech	Clt
N°1					
N°2					
N°3					
N°4					

Critères de classement

Nombre de victoires

En cas d'égalité de victoires cf. règlement

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Destiné au benjamin 2^e année, minime 2^e année, cadet 2^e année
 Surclassement valable pour les compétitions individuelles de la saison en cours
A transmettre à la FFL au moins 15 jours avant la date de la compétition

Demande du cadre technique régional ou national (cadre référent ou cadre technique d'état)

Je soussigné (NOM Prénom),
 demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : **Minime*** (lutte libre uniquement) **Cadet** **Junior**

**Les minimes de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats régionaux, Ch. France Cadet.*

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)

à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

Certificat médical

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Médecin qualifié en **Médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature, cachet professionnel
 (qualification en médecine du sport lisible) :

Validation du DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFL :



CERTIFICAT MÉDICAL

VÉTÉRANS DIVISION « C » ET VÉTÉRANS DIVISIONS « D »

- Ce certificat est indispensable pour participer à toutes compétitions de lutte pour les lutteurs Vétérans appartenant aux divisions « C » et divisions « D » (*cf. années de naissance page 3*).
- Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique de la lutte, la commission médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat.

Je soussigné, Docteur (*NOM Prénom*) _____

certifie avoir examiné le / / 20.....

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur _____

Né(e) le / / 20..... à

Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

CACHET DU MÉDECIN

SIGNATURE DU MÉDECIN



FORMULAIRE DE DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou cadre technique national (après concertation avec le cadre technique régional) et envoyer, par courriel, à la FFL (ffl@fflutte.org) avec copie au club et président régional.

Je soussigné

NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « **HORS QUOTA** » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié (demande valable pour 1 seule compétition) :

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Arguments justifiant la demande :

.....

.....

.....

Fait à : le :/...../..... Signature :

Validation du DTN

Fait à : le :/...../.....

Signature, cachet FFL



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL
Attestation à récupérer par le responsable de l'arbitrage

Cochez la ou les cases correspondante(s) à cette attestation

Absence de licence ou de photo sur la licence (format papier ou numérique) lors de la pesée.

Absence de pièce d'identité lors de la pesée (exigée pour certaines compétitions et en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence).

En cas de demande de la FFL, un document officiel attestant de sa nationalité (carte identité, passeport, décret de naturalisation...) devra parvenir à la FFL faute de quoi ce lutteur sera déclassé.

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

En ce qui concerne le lutteur suivant :

NOM Prénom _____

Licencié au club de _____

Pesé pour la compétition _____

Dans la catégorie d'âge _____ et catégorie de poids _____

Je déclare sur l'honneur que ce lutteur correspond au lutteur qui s'est pesé et qu'il

est de nationalité : française étrangère (cochez une case)

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature